

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX
APPORTS**

**APPORT DES TITRES de la SARL
VESM consenti par M. Stéphane
VEAUX et Mme Murielle
MARAIS épouse VEAUX au
profit de la société MSV**

CABINET GUILLAUME CLERGEAU
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-
Comptables des Pays de Loire
Société de commissariat aux comptes inscrite auprès de la Cour d'Appel
de Rennes
SARL au capital de 40 000 euros – RCS NANTES 813 744 117
N° SIRET 813 744 117 00033 – N° TVA FR92813744117 – Code APE
6920Z
Siège social : 8 rue Jack London – 44400 REZE

CABINET GUILLAUME CLERGEAU

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Madame, Monsieur,

Vous m'avez désigné en qualité de Commissaire aux Apports conformément aux l'article L. 236-10, L. 236-16, L. 236-23 et L.236-24 du Code du Commerce avec pour mission :

- d'une part, d'apprécier la valeur des apports,
- d'autre part, de vérifier que la valeur globale des apports correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

À cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

CABINET GUILLAUME CLERGEAU

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

1 - Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Contexte de l'opération

La société SARL VESM, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES sous le numéro 531 341 329, a été créée par acte sous seing privé par M. Stéphane VEAUX et Mme Murielle MARAIS épouse VEAUX et immatriculée en date du 18 mars 2011.

Le capital de la SARL VESM s'élève à ce jour à la somme de deux mille euros (2 000 €), et est divisé en 200 parts sociales, d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune, réparties selon les modalités suivantes :

- Monsieur Stéphane VEAUX : 100 parts
- Madame Murielle VEAUX : 100 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital : 200 parts sociales

A ce titre, un projet de contrat d'apport de titres de la société SARL VESM a été établi.

1.2 Présentation des sociétés et intérêts en présence

Société MSV

La société MSV, désignée ci-après sous le terme « bénéficiaire », est une Société à responsabilité limitée au capital social de 349 504 euros, dont le siège social est situé 22 rue René de la Cochinière – 72800 LE LUDE.

Elle est en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés du MANS.

Son capital social est fixé à la somme de 349 504 euros. Il est divisé en 349 504 parts sociales de 1 euro chacune, entièrement libérées.

Monsieur Stéphane VEAUX

Monsieur Stéphane VEAUX

Né le 04 mai 1974 à Angers (49), de nationalité française,
Demeurant 22 rue René de la Cochinière – 72800 LE LUDE

Monsieur Stéphane VEAUX, désigné ci-après sous le terme « apporteur », est Gérant associé de la société SARL VESM.

Madame Murielle MARAIS épouse VEAUX

Madame Murielle VEAUX, née MARAIS

Société de commissariat aux comptes inscrite auprès de la Cour d'Appel de Rennes
SARL au capital de 40 000 euros – RCS NANTES 813 744 117
N° SIRET 813 744 117 00033 – N° TVA FR92813744117 – Code APE 6920Z
Siège social : 8rue Jack London – 44400 REZE

CABINET GUILLAUME CLERGEAU

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Née le 16 février 1975 à Bauge (49), de nationalité française,
Demeurant 22 rue René de la Cochinière – 72800 LE LUDE

Madame Murielle VEAUX, désignée ci-après sous le terme « apporteur », est Gérante associée de la société SARL VESM.

Le capital social de la SARL VESM s'élève à la somme de 2 000 mille euros (2 000 €), et est divisé en 200 parts sociales, d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune.

Liens entre la société MSV et Monsieur Stéphane VEAUX et Madame Murielle VEAUX

Monsieur Stéphane VEAUX et Madame Murielle VEAUX sont les deux fondateurs de la société MSV et bénéficieront de l'apport des titres, sur les parts émises, à hauteur de 349 504 parts nouvelles.

Monsieur Stéphane VEAUX et Madame Murielle VEAUX seront gérants de la société MSV.

1.3 Présentation des apports

Apports de titres de la société SARL VESM

La société VESM est une Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros.

Elle a été immatriculée, le 18 mars 2011, au Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES sous le numéro 531 341 329 R.C.S. Vannes.

Son siège social est situé Lieu dit Le Rocher Ville Bonne – 56800 TAUPONT.

La Société a pour objet :

- La mise à disposition de lieux d'hébergement dans des terrains de camping, des parcs pour caravanes, des camps de loisirs,
- La mise à disposition d'installations et d'espaces destinés aux véhicules de loisirs,
- Les services d'hébergement proposés par les abris et bivouacs permettant de planter une tente et/ou de poser des sacs de couchage,
- La restauration de type rapide à emporter ou sur place de sandwiches, snack, restauration traditionnelle avec service à table, activité de débit de boissons (licence III),
- L'activité d'épicerie d'appoint,
- L'organisation de soirées à thème,
- L'activité d'intermédiaire auprès des résidents dans le cadre de location, vente de mobil-homes,
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Société de commissariat aux comptes inscrite auprès de la Cour d'Appel de Rennes

SARL au capital de 40 000 euros – RCS NANTES 813 744 117

N° SIRET 813 744 117 00033 – N° TVA FR92813744117 – Code APE 6920Z

Siège social : 8rue Jack London – 44400 REZE

CABINET GUILLAUME CLERGEAU

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Son exercice social commence le 1er novembre de chaque année pour se terminer le 31 octobre de l'année suivante.

Monsieur Stéphane VEAUX et Madame Murielle VEAUX sont gérants de la société VESM.

1.4 Evaluation des apports

Les comptes servant de base à l'évaluation de cet apport sont ceux établis par l'expert-comptable au 31 octobre 2023 pour la société VESM.

Méthodes d'évaluation retenues

Les QUATRE-VINGT-QUATRE (84) parts sociales de la Société VESM apportées par Monsieur Stéphane VEAUX et Madame Murielle VEAUX à la Société Bénéficiaire sont évaluées globalement à trois cent quarante-neuf mille cinq-cents quatre euros (349 504 €), au regard du contrat d'apport qui a été établi dans le cadre de cette opération. Cette valeur ayant été arrêtée conventionnellement entre les Parties.

Cette valorisation de 100 % des parts de la SARL VESM, la valorise à la somme de 832 152 euros.

La société VESM a été ainsi valorisée, dans le cadre de cet apport, par différentes méthodes selon les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties.

Un protocole d'accord sur les modalités de cession du contrôle de la société VESM a été signé en date du 18 janvier 2024.

Il en ressort : « Le prix total des 200 Titres en pleine propriété de la Société est fixé de manière provisoire à la somme de HUIT CENT TRENTE DEUX MILLE CENT CINQUANTE EUROS (832 150 €) »

La titres de la société VESM ont ainsi été valorisés à hauteur de 832 152€.

Et, la valeur retenue pour la valorisation de 42 % des droits sociaux apportés de la société SARL VESM a été ainsi arrêtée à 349 504 euros.

Pour apprécier la valeur de l'apport, j'ai mis en œuvre une évaluation multicritère.

La valeur retenue de 349 504 euros est à mon avis cohérente avec les critères généralement retenus pour ce type d'activité. Aussi, la valorisation des 84 parts sociales de la société SARL VESM apportées, sur les 200 composant le capital social, à la somme de 349 504 euros est à mon avis cohérente avec les critères généralement retenus pour ce type d'activité.

CABINET GUILLAUME CLERGEAU

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

1.5- Rémunération des apports

Le capital de la société MSV sera fixé à 349 504 euros et sera divisé en 349 504 parts sociales de 1 euro de valeur nominale.

L'apport des titres de la société SARL VESM effectué par Monsieur Stéphane VEAUX et Madame Murielle VEAUX, d'une valeur de 349 504 euros est consenti et accepté moyennant l'attribution de parts sociales nouvelles de 1 euro chacune, entièrement libérées à créer par la société MSV, par apport en nature.

Ainsi, en rémunération de l'apport ci-dessus désigné évalué à 349 504 euros, il sera attribué aux apporteurs 349 504 parts sociales d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées et réparties comme suit :

- Monsieur Stéphane VEAUX, 174 752 parts sociales
- Madame Murielle VEAUX, 174 752 parts sociales

1.6 Avantages particuliers

Les parts sociales créées seront soumises à toutes les dispositions statutaires.

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

2- DILIGENCES ET APPRECIATIONS DE LA VALEUR DES APPORTS

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission pour :

- échanger avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de contrat d'apport ;
- prendre connaissance de l'activité de la SARL VESM au regard des arrêtés comptables du 31/10/2023;
- vérifier la pleine propriété des titres apportés en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- vérifier la réalité des apports ;
- consulter les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale, notamment le protocole d'accord ;
- examiner les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties ;
- contrôler les valeurs individuelles proposées ;
- étendre les critères de valorisation à des évaluations propres ;
- vérifier qu'à la date de mon rapport, il n'est survenu aucun événement susceptible de remettre en cause la valeur des apports. A ce titre, je me suis fait confirmer par le président de la société l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant, d'une part, grever la consistance des capitaux propres ou, d'autre part, remettre en cause de façon significative les prévisions qui m'ont été communiquées.

CABINET GUILLAUME CLERGEAU

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

3- CONCLUSION

La valeur des apports consentis à la société MSV a été déterminée sur la base des comptes de la société SARL VESM attestés par l'expert-comptable au 31 octobre 2023.

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 349 504 euros n'est pas surévaluée et en conséquence est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

A REZE, le 1er février 2024

Guillaume CLERGEAU

Pour le CABINET GUILLAUME CLERGEAU

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.